

1702 Dezember 30., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE] PUYSSIEUX, AN [DEN ALT] LANDVOGT [IM THURGAU, BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"le lieu de Randek [=Randegg?] scitué[!] pres du lac de Constance [=Bodensee] de l'autre coté est celui ou les escortes de m l'Esle[cteur] de Baviere [M a x i m i l i a n II. E m a n u e l] viennent plus commodement pour prendre les personnes qu'elles doivent conduire en seureté dans l'armée de ce prince [- im Hintergrund steht der Krieg, den Frankreich mit Spanien und Bayern gegen Oesterreich führte -] comme pendant cet hyver cela jra et viendra et qu'jl est necessaire que je sois Jnformé de ces escortes ie serois bien aise de tenir quelque personne seure et entendue qui put souvent passer le lac [et] aller a Randeck ou plus loin s'jl estoit necessaire pour prendre langue et pour pouvoir estre jnformée des tems a peu pres que doivent venir ces escortes soit pour amener des gens de l'armée de ... Baviere en suisse ou pour en venir chercher Je vous prie de vouloir bien prendre des precautions sur cela je ne vous fais point de plus ample ... [discours] sur cela Car Je suis persuadé que vous prendrés de vous mesme toutes les mesures convenables comme cette personne ne sera chargée d'aucuns paquet ny lettres elle sera en toute seurete C'est sur quoy j'attendraj de vos nouvelles. Je vous renouvelle ... a l'occasion de l'année dans laquelle nous alons entrer les assurances de mes services, Je souhaite que son cours vous soit aussi favorable que vous le desirés ..."

Original - AH 76, 410-413

1669 Januar 28., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY, AN [DEN STATTHALTER VON STADT UND AMT ZUG] RITTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN

"Ces lignes sont pour vous adresser la lettre cy Jointe que S.A.R. [Herzog K a r l E m a n u e l II.] escrit a Mess.^{rs} [Ammann und Rat von Stadt und Amt] ... Zoug en remerciement de la Declaration [vom 23. November 1668 bezüglich

lich der Beschirmung Genfs und der Waadt]¹ qu'ils luy ont faicts, J'accompagne d'une mienne la ditte lettre de S.A.R., vous priant ... de les lire toutes deux avant que de les presenter, S.A.R. faict aussy par une lettre remerciem.^t à M.^{rs} [Landammann und Landrat] d'underval d'en bas, M.^{rs} [Landammann und Landrat] d'underval d'en haut ne m'ont pas encor envoyés leur Declaration, Je voudrois qu'eux, Mess.^{rs} [Schultheiss und Rat] de Lucerne et de fribourg me les eussent aussy déia donnés, affin que Je puisse commancer la negotiation qui regarde le Contentement de[s] ... [VI] Cantons [cath. - VII ausg. SO -] Alliés à S.A.R., dans laquelle negotiation j'espere ... de vous faire connoistre, comme ie desire tousiours vous servir utilem.^t.

Jl me semble que la lettre que le Roy [L u d w i g XIV.] a escrit [am 12. Dezember 1668]² à Mess.^{rs} les Cantons, et l'offre [bezüglich der Freikompagnien?] que M.^r le Resident [von Frankreich, François] M o u s l i e r leur faict par la sienne, peut bien donner occasion aux dits Mess.^{rs} les Cantons de s'entendre et s'expliquer doucement et de bonne grace sur les affaires [- neben den Freikompagnien waren auch die Transgressionen ein steter Streitpunkt -] et par ce moyen se conserver de bonne grace toutes les Alliances que Mess.^{rs} les Cantons ont [- hier dürfte im spez. die Erbeinung mit Oesterreich bzw. das Bündnis der VII kath. Orte - IX ausg. GL und SO - mit Mailand/Spanien gemeint sein -], sans desobliger aucun de vos Alliés, ainsy qu'ont tousiours faicts vos glorieux Ancestres, tout cela se peut faire si l'on se veut entendre, et tous les bons Patriaux de la Suisse doivent avoir ses sentim.^{ts} puisque c'est le veritable moyen de se conserver tous les avantages [- spez. die franz. Pensionen gemeint -] que vous pouvés rencontrer avec toutes les Couronnes que vous estes alliés, Jl faut puis à la fin entrer dans ces considerations là pour l'avantage de la Patrie, vous voyéz ... que Je parle à l'avantage de la Suisse, comme si i'estois Patriot mesme. Qui est tout ce que Je puis vous représenter dans cette occasion, vous priant de me continuer tousiours vostre amitie, et de me donner de temps en temps de vos nouvelles, puisque Je vous estime parfaitement, et de saluer de ma part Mons.^r le Landaman [Karl] B r a n d e [n] b e r g, et de croire ...".

1) s. AH 56/35

2) s. AH 64/5